

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 029-7571/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à la réalisation de travaux de réfection du réseau pluvial du Chemin de la Reille situé sur la commune de Venelles

MET 19/12963/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

En 2016, la commune de Venelles a engagé des études en vue du réaménagement du Chemin de la Reille dans son intégralité, soit un linéaire de 700 m. Cette opération concerne la réfection de la voirie et les aménagements urbains dans le but notamment de l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurisation des piétons.

La mise en œuvre de ces aménagements nécessite, préalablement, la réfection du réseau d'eau pluviale existant. En effet, ce réseau est en grande partie composé de fossés sous-dimensionnés dont l'emprise sera utilisée pour l'implantation des trottoirs. La canalisation du réseau pluvial est donc nécessaire sur l'intégralité du linéaire aménagé. De plus, le réseau du chemin de la Reille se rejette dans le réseau de la rue Eugène Bertrand qui devra être également dilaté sur un linéaire de 520 m dans le cadre de la mise à niveau du réseau pluvial du chemin de la Reille.

Ces travaux du réseau d'eau pluviale sont estimés à 760.000,00 € HT soit 912.000,00 € TTC.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS € HT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain »	80%	608 000
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20%	152 000
TOTAL HT	100%	760.000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG030-1079/18/CM du 28 juin 2018 portant ouvertures, modifications et affectations d'AP/CP sur le Budget Principal Métropolitain - Territoire du Pays d'Aix.

Ouï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : réfection du réseau pluvial du Chemin de la Reille situé sur la commune de Venelles.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 4581182909, nature 4581, fonction 734, autorisation de programme DI909,

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget Principal Métropole, en section d'Investissement, nature 1313, fonction 734.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI